

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/018/VDV

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES
PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA
JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils
de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou
qui sont dirigées par des jeunes - 1^{ère} répartition.**

25-42036-DAEJ

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Selon les dernières données du recensement, les jeunes âgés de 15 à 29 représentent 19,4% de la population marseillaise. C'est la tranche d'âge la plus importante en nombre - on comptait en 2021 (INSEE) 169 169 jeunes âgés de 15 à 29 ans. C'est aussi une population particulièrement touchée par les discriminations dans les différents temps d'accès à l'autonomie et à l'insertion sociale (accès aux stages, à l'apprentissage, à l'emploi, accès à une couverture santé, au 1er logement, accès à la culture...).

Dans le cadre de la forte ambition qu'elle porte pour ses jeunes, la Ville de Marseille souhaite consacrer un budget spécifique pour soutenir :

- les associations portées par les jeunes qui s'engagent dans la mise en œuvre de projets aux retombées culturelles, sociales ou citoyennes sur l'ensemble du territoire,
- les associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes du territoire.

Ce soutien se traduit, pour cette première répartition, par la mobilisation d'un budget de 46 500 Euros (quarante six mille cinq cents Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur. Les projets d'actions soutenus répondent aux objectifs suivants :

- être d'intérêt général, pour ou par les jeunes ;
- avoir un impact et/ou un rayonnement sur le territoire Marseillais.
- Les projets d'actions proposés par les associations candidates non jeunes (c'est-à-dire dont les instances dirigeantes ne sont pas composées majoritairement de jeunes âgés de 12 à 30 ans) qui ont un impact spécifique sur les jeunes Marseillais.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est autorisé, selon le tableau ci-dessous, le versement de la subvention à l'association de notre secteur suivante qui porte des initiatives en faveur des jeunes, ou qui est dirigée par des jeunes.

Association	N°	Nom du projet	Montant en Euros
ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS AIR BEL	8843	2025 - Enigmath - Actions jeunes - ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS AIR BEL	2 000

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est autorisé à signer tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 La dépense de 46 500 Euros (quarante six mille cinq cents Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur, est imputée sur les crédits inscrits Budget 2025 Chapitre 65 Sous Chapitre 338 Article 65748.1 - Action 11012413 – Service 05032.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

